



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

023-2026 Aides aux Associations

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à un vote pour les subventions versées aux associations.

Selon l'avis de la Commission 2 lors de sa tenue le 2 février 2026 et du bureau communautaire du 9 février 2026, Monsieur le Président propose de subventionner les organismes suivants (Voir tableau des propositions annexé).

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition du Président ;
- ACCEPTE la liste des organismes subventionnés et le montant qui leur sera accordé ainsi que les conditions fixées pour le versement ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

IV -- ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FUNCTIONNEMENT (total)					
65748	026	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association SYNDICAT AOP FAUGERES	Association	1 000,00
65748	028	DEVELOPEMENT DURABLE	Association COME	Association	500,00
65748	030	RAMASSAGE DES DECHETS-REVERSION A L'ASSOCIATION	Association LA CLE	Association	1 200,00
65748	031	MANIFESTATION SPORTIVE	Association L'ECURIE DU SUD	Association	1 500,00
65748	032	LES BARBEAUX	Association LES AMIS DES BARBEAUX	Association	1 500,00
65748	033	ECHAPPEE BELLE	Association L'ECHAPPEE BELLE	Association	1 500,00
65748	034	MANIFESTATION	Association GLOUGLOU	Association	2 000,00
65748	001	FOIRE DES GRENOUILLES	Association FOIRE GRENOUILLES	Association	6 000,00
65748	003	MARCHE TERROIR	Association LES DENTELLIERES DE MAGALAS	Association	1 000,00
65748	004	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association THEATRE DE PIERRES	Association	6 000,00
65748	007	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association COMMANDERIE DU FAUGERES	Association	500,00
65748	008	FOIRE DE ROUJAN	Association COMITE DES FESTIVITES ROUJANAISES	Association	2 000,00
65748	009	COURSE DE COTE NEFFIES	Association ASA PIC ST LOUP	Association	1 600,00
65748	010	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association ART' MONIE THEZAN	Association	6 000,00
65748	011	ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE	Association APEMA BEZIERES	Association	250,00
65748	013	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association PIERRES SECHES ASS SAUVEGARDE	Association	1 500,00
65748	014	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association LES ARTS VAILHAN	Association	1 000,00
65748	015	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association NATURE PASSION	Association	800,00
65748	016	AIDE AU FESTIVAL NEFFESTIVALES	Association LES NEFFESTIVALES	Association	1 500,00
65748	021	SUBVENTION	CIVAM	Association	700,00
65748	025	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association ECOLE DE RUGBY LES AVANT-MONTS	Association	5 000,00
65748	025	AIDE AU FONCTIONNEMENT	Association LEZARTS DE LA GRENOUILLE -ECOLE MUSIQUE ST GENIES	Association	8 000,00



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

024-2026 - Vote du budget primitif 2026- Budget ZAE L'Audacieuse

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2026 de la ZAE L'Audacieuse en nomenclature M57

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2026

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	969 600.29	969 600.29
	Section d'investissement	750 000.00	969 000.29
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)	0.00	0.00
	Report d'investissement (001)	219 600.29	0.00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	969 600.29	969 600.29
	Section d'investissement	969 600.29	969 600.29
	TOTAL	1 939 200.58	1 939 200.58

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

-d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE l'Audacieuse de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2026 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M57.

- dans le cadre de la fongibilité des crédits de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où il l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget annexe de la ZAE l'Audacieuse tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

025-2026 - Vote du budget primitif 2026- Budget ZAE Les Masselettes

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2026 de la ZAE Les Masselettes en nomenclature M57

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2026

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	1 670 539.03	1 670 539.03
	Section d'investissement	981 500.00	846 288.77
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)		
	Report d'investissement (001)		135 211.23
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	1 670 539.03	1 670 539.03
	Section d'investissement	981 500.00	981 500.00
	TOTAL	2 652 039.03	2 652 039.03

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

-d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE Les Masselettes de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2026 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M57.

- dans le cadre de la fongibilité des crédits de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2026 du budget annexe de la ZAE Les Masselettes tel que présenté ;

- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,




**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

026-2026 Vote du budget primitif 2026 - Budget ANNEXE OT

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le Budget Annexe 2026 en nomenclature M4

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Monsieur le Président expose le budget annexe primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	162 678.27	79 220.68
	Section d'investissement	16 856.98	16 128.27
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)	0.00	83 457.59
	Report d'investissement (001)		3 728.71
RAR 2025	Section de fonctionnement (002)		
	Section d'investissement (001)	3 000.00	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	162 678.27	162 678.27
	Section d'investissement	19 856.98	19 856.98
	TOTAL	182 535.25	182 535.25

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de l'office du tourisme les Avant-Monts pour l'exercice 2026 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M4.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Office de Tourisme tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

027-2026 Vote du budget primitif 2026 - Budget ANNEXE SPANC

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le Budget Annexe 2026 en nomenclature M49

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Monsieur le Président expose le budget annexe primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	56 350.00	55 606.81
	Section d'investissement	0.00	180.71
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)	0.00	743.19
	Report d'investissement (001)	0.00	4 999.60
RAR 2025	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	5 180.31	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	56 350.00	56 350.00
	Section d'investissement	5 180.31	5 180.31
	TOTAL	61 530.31	61 530.31

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

-d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe SPANC pour l'exercice 2026 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

028-2026 - Vote du budget primitif 2026- Budget EAU

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2026 de l'EAU en nomenclature M49

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2026

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	4 347 187.92	3 403 385.27
	Section d'investissement	3 707 573.27	1 666 607.93
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)		943 802.65
	Report d'investissement (001)		2 468 325.34
Restes à réaliser 2025			
	Section investissement	615 500.00	188 140.00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	4 347 187.92	4 347 187.92
	Section d'investissement	4 323 073.27	4 323 073.27
	TOTAL	8 670 261.19	8 670 261.19

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

-d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de l'EAU de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2026 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'EAU tel que présenté ;

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

029-2026 - Vote du budget primitif 2026- Budget Assainissement

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2026 de l'ASSAINISSEMENT en nomenclature M49

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2026

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	2 483 357,61	2 236 864,00
	Section d'investissement	2 799 985,55	1 671 809,50
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)		246 493,61
	Report d'investissement (001)		1 499 755,05
Restes à réaliser 2025	Section fonctionnement		
	Section investissement	428 961,00	57 382,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	2 483 357,61	2 483 357,61
	Section d'investissement	3 228 946,55	3 228 946,55
	TOTAL	5 712 304,16	5 712 304,16

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

-d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2026 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT tel que présenté ;

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

030-2026 - Rapport de la CLECT 2026 et attribution des compensations

Est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du lundi 12 janvier 2026.

Monsieur le Président expose le rapport de la CLECT suite à la compétence petite enfance depuis 2013 et au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes

*** Méthode d'évaluation :**

La commune de Magalas ayant dépassé la population de 3500 habitants, les services de l'état lui ont versé une dotation de 32 525 € pour la gestion de la compétence petite enfance dont notamment la gestion des crèches. Cette compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes, il est nécessaire de transférer cette dotation à la CCAM.

La compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale des communes a été transférée à la Communauté des Communes des Avant-Monts par arrêté du Préfet n° 2017-1-1467 en date du 28/12/2017.

Le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre a été fixé en prenant en compte le montant restant dû sur les marchés en cours avec les bureaux d'études respectifs et les dépenses effectuées sur l'exercice 2025

Il avait également été proposé et validé le 05.04.2018 de rembourser à la Communauté de Communes les Avant-Monts, les frais réels de procédure de continuation des PLU par commune sur la CLECT depuis 2018 jusqu'à l'arrêt des PLU Communaux.

*** Frais annexes et inhérents aux marchés en cours PLU payés en 2018-2025**

Il est proposé de retenir le solde à charge (montant TTC restant dû – FCTVA récupérable) comme le transfert de charge net lié aux marchés de PLU en cours.

Les montants en négatifs seront déduits lors des AC 2026

*** Méthode de compensation :**

Le montant définitif des frais annexes (réels) et contrats liés aux marchés de PLU en cours est déduit du montant de l'attribution de compensation 2026.

Le détail des factures payées en 2026 a été validé par les communes sur présentation des justificatifs des factures payées.

- Enveloppe financière par commune – Mutualisation des Heures techniques

Suite à diverses décisions en commission technique et bureau communautaire afin de différencier les interventions du service technique, il a été décidé depuis 2021 d'établir les heures de mise à disposition de l'équipe technique selon le barème suivant :

22 € / heure - mise à disposition sans matériel

24 € / heure – Petit matériel et nacelle

26 € / heure – Bouille ou balayeuse

En ce sens, la CLETC validera une enveloppe budgétaire de mise à disposition de l'équipe technique sans parler d'heure.

Demandes des communes : afin que le service technique mutualisé intervienne

Commune de Cabrerolles : d'augmenter de 50h * 24 € = 1200 Euros

Commune de Causses d'augmenter de 100h * 24 € = 2400 €

Commune de Montesquieu d'augmenter de 50h * 24€ = 1200 Euros

Commune de Pouzolles d'augmenter de 200h * 24€ = 4800 Euros

Commune de Roujan : d'augmenter de 200h * 24 = 4800 €uros
Commune de Vailhan : d'augmenter de 100h * 24€ = 2400 €uros
Commune de Margon : d'augmenter de 100h * 23€ = 2300 €uros

Calcul des attributions de compensation 2026

Commune	Produit attendu de TP (Réf. 1998) modifié en 2019	Imputation Mutualisation des heures techniques	Frais divers PLU payés et non engagés par les communes	Paite enfance + 3500 hbts	Attribution de compensation positive	Attribution de compensation négative
ABEILHAN	29 553.00 €	19 800.00 €			9 753.00 €	
AUTIGNAC	13 821.88 €	15 400.00 €	7700 € en 2025			-1 578.12 €
CABEROLLES	7 928.00 €	8 900.00 €				-972.00 €
CAUSSES ET VEYRAN	7 744.41 €	20 200.00 €	15400 € en 2024			-12 455.59 €
CAUSSINIOJOLS	347.00 €	2 200.00 €	17800 € en 2025			-1 853.00 €
FAUGERES	20 986.00 €	16 000.00 €			4 986.00 €	
FOS	3 478.00 €	11 440.00 €				-7 962.00 €
FOUZILHON	0.00 €	14 400.00 €				-14 400.00 €
GABIAN	20 259.00 €	23 100.00 €				-2 841.00 €
LAURENS	44 466.00 €	17 600.00 €			26 866.00 €	
MAGALAS	119 331.04 €	75 000.00 €	22000 € en 2025	32 525.00 €	11 806.04 €	
MARGON	1 667.00 €	24 300.00 €	1100h à 23€			-22 633.00 €
MONTESQUIEU	18.00 €	10 880.00 €	9 680 € en 2025			-10 862.00 €
MURVIEL LES BEZIERS	90 778.22 €	29 762.00 €			61 016.22 €	
NEFFIES	6 008.00 €	17 600.00 €				-11 592.00 €
PAILHES	4 213.44 €	11 660.00 €				-7 446.56 €
POUZOLLES	20 979.00 €	31 200.00 €				-10 221.00 €
FUJIMISSON	20 961.22 €	17 530.00 €	26400 € en 2025		3 431.22 €	
PUISSALICON	29 374.00 €	31 000.00 €				-1 626.00 €
ROQUESELLES	0.00 €	6 600.00 €	29700 € en 2024			-6 600.00 €
ROUJAN	98 406.00 €	39 300.00 €	34500 € en 2025		59 106.00 €	
ST GENIES FTD	1 413.47 €	31 400.00 €	6 570.64 €			-36 557.17 €
ST NAZAIRE DE LADAREZ	11 446.78 €	16 500.00 €				-5 053.22 €
THEZAN LES BEZIERS	195 555.14 €	37 000.00 €	3 168.33 €		155 386.81 €	
VAILHAN	606.00 €	18 400.00 €				-17 794.00 €
TOTAL	749 340.60 €	547 172.00 €	9 758.97 €		332 351.29 €	-172 446.66 €

12500 € en 2023
augmentation de 2500 €
15000 € en 2024
16000 € en 2025 + 100h

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOPTE** le rapport de la CLECT 2026 ;
- **ADOPTE** les attributions de compensation
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the President's signature area.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

031-2026 Vote du budget primitif 2026- Budget PRINCIPAL

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le Budget Principal 2026 en nomenclature M57

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2026

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	17 694 822.19	16 263 657.00
	Section d'investissement	2 143 000.00	3 340 291.22
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)	0.00	1 431 165.19
	Report d'investissement (001)		1 579 678.23
Restes à réaliser 2025	Section de Fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	3 818 211.33	1 041 241.88
	TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	17 694 822.19	17 694 822.19
	Section d'investissement	5 961 211.33	5 961 211.33
	TOTAL	23 656 033.52	23 656 033.52

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

-d'adopter le Budget Primitif du Budget Principal de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2026 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M57.

- dans le cadre de la fongibilité des crédits de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2026 du Budget Principal tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

032-2026 – Demande de subvention élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

Monsieur le Président informe l'assemblée :

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses dispositions relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu la directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
Vu les recommandations des autorités sanitaires encourageant la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux,

Considérant que le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux constitue une démarche préventive globale visant à garantir durablement la qualité sanitaire de l'eau potable, depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur,

Considérant que l'élaboration d'un PGSSE permet d'identifier les dangers, d'évaluer les risques et de définir un plan d'actions destiné à prévenir les contaminations et à améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable,

Considérant que la mise en œuvre de cette démarche représente un coût financier significatif pour la collectivité, notamment en raison des études, diagnostics et accompagnements techniques nécessaires,

Considérant que les échéances de mise en conformité sont fixées au 12 juillet 2027 pour les captages et au 12 janvier 2029 pour les installations de production et de distribution, il y a donc lieu de lancer dès à présent l'élaboration du PGSSE dont le montant est estimé à 110 000 € HT.

La Régie sera accompagnée dans cette démarche par Hérault Ingénierie dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à demander les subventions les plus élevées auprès de nos financeurs, l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et les services de l'Etat au titre de la DETR/ DSIL

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à solliciter une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the stamp area.



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

033-2026 – Demande de subvention réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées Rue du Four - St Geniès

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de renouveler les canalisations AEP et EU de la rue du Four à Saint Geniès de Fontedit qui apparaissent en priorité 1 des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif

Le coût des travaux est estimé à :

- 29 724.27 € HT pour les travaux de renouvellement du réseau AEP
- 26 775.38 € HT pour les travaux de renouvellement du réseau EU

Ces montants ne tiennent pas compte de la maîtrise d'œuvre et des missions connexes qui seront intégrés au plan de financement de l'opération.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à faire les demandes de subvention les plus élevées auprès de nos financeurs : l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental et des services de l'état au titre de la DETR/DSIL

LE CONSEIL,

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à solliciter une demande d'aide avec dérogation pour anticipation des travaux auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des réseaux AEP et EU de la Rue du Four à Saint Geniès de Fontedit

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 et répartis entre chaque budget correspondant (opé 125 en EU et opé 233 en AEP)

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

034-2026 – Demande de subvention pour renouvellement de compteurs d'eau de plus de 10 ans

M. le Président informe l'assemblée que le nombre de compteurs d'eau de plus de dix ans devient significatif, et que, dans le cadre d'une démarche de mise en place progressive de la télérelève des compteurs (permettant un suivi à distance des consommations, une amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et une optimisation de l'exploitation) il apparaît opportun d'engager le renouvellement des compteurs de plus de dix ans, lesquels peuvent générer des pertes financières pour le service.

Le coût du remplacement des compteurs âgés de plus de dix ans est estimé à environ 120 000 € HT, pour un parc d'environ 4 000 compteurs à renouveler.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à faire les demandes de subvention les plus élevées possibles auprès de nos financeurs : l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental et des services de l'état au titre de la DETR/DSIL

LE CONSEIL Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Président à solliciter une demande d'aide avec dérogation pour anticipation des travaux auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour le remplacement des compteurs de plus de dix ans.

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 eau potable opé 217

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

AUTORISE le lancement de la consultation après notification des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the stamp.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

035-2026 – Demande de subvention travaux de sectorisation

M. le Président fait part au Conseil Communautaire que le service de l'eau va poursuivre cette année 2026 les travaux de sectorisation sur les communes en régie afin d'améliorer la gestion, la performance et la sécurité des réseaux d'eau potable. Il s'agit de découper le réseau en secteurs hydrauliques clairement identifiés et mesurable.

Ces travaux permettront de :

- Réduire les pertes d'eau,
- Mieux exploiter le réseau,
- Améliorer la qualité du service,
- Sécuriser l'alimentation en eau potable,
- Préparer l'avenir (télérelève, PGSSE)

Le coût des travaux de sectorisation est estimé à 100 000 € HT environ

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à faire les demandes de subvention les plus élevées auprès de nos financeurs : l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental et des services de l'état au titre de la DETR/DSIL

LE CONSEIL, Oûi l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Président à solliciter une demande d'aide avec dérogation pour anticipation des travaux auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour les travaux de sectorisations sur les communes en régie eau

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 eau potable opé 217

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,




LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

036-2026 Hérault Energies - Renforcement et extension BTS du poste « La Liquière » - Alimentation du poste de refoulement – Cabrerolles

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le traitement des eaux usées du hameau de La Liquière à Cabrerolles et

informe de la nécessité de procéder au renforcement du poste électrique « La Liquière » et à l'extension du réseau basse tension souterrain pour le raccordement du poste de refoulement implanté à l'entrée du hameau (côté salle des fêtes).

Monsieur le Président indique au Conseil que Hérault Energies a établi une estimation prévisionnelle des travaux dont le montant global s'élève à 39 754 € HT, soit 49 982 € TTC et transmis la convention n° CF/2026/005 faisant d'un reste à charge par la collectivité à hauteur de 1987,70 € nets de taxe.

Dans ce contexte, il convient d'autoriser le Président à valider la convention n° CF/2026/005 proposée par Hérault Energies en vue du lancement des travaux nécessaires au raccordement du poste de refoulement de La Liquière.

LE CONSEIL

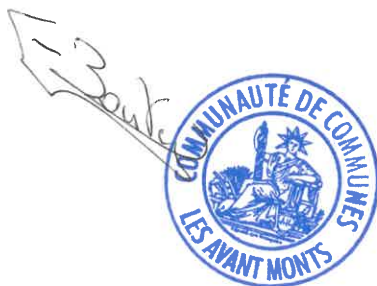
Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à valider la convention n° CF/2026/005 proposée par Hérault Energies pour l'engagement des travaux estimés à 39 754 € HT, soit 49 982 € TTC, dont 1987,70 € nets de taxe à charge de la collectivité, et à signer tous documents relevant de cette décision.

DIT que le financement de 1987,70 € nets de taxe revenant à la collectivité sera imputé sur le budget Assainissement - Opération 119

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text "LE SECRETAIRE DE SÉANCE".



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

037-2026 Attribution marché des matériels hydro-économies

La question de la qualité de l'eau fait également l'objet d'une attention particulière. Ce sujet central concerne l'ensemble du territoire des Avant-Monts qui l'a inscrit dans le cadre de la stratégie territoriale comme une priorité notamment dans le plan Climat Air Energie des Avant-Monts (Axe C – développer l'utilisation d'équipements permettant d'économiser les

ressources en eau, économiser les ressources en eau potable), ainsi que dans son projet de territoire 2022 – 2040.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° 039-2025 approuvant le plan de financement pour l'acquisition de matériels hydro-économes, le dépôt de demande de financements auprès de LEADER et du Département de l'Hérault afin de lancer l'opération,

Vu l'avis d'opportunité GAL - Leader délivré en date du 13/03/2025,

Vu la notification de co-financement de l'opération par le Département de l'Hérault reçue le 20 octobre 2025,

Vu le dossier LEADER - LEADM-23A-000746 – déposé le 4 novembre 2025,

Vu la consultation lancée le 16 janvier 2026 sur le site acheteur de la communauté de communes avec remise au plus tard le 29 janvier 2026 à 12h pour les lots 1 et 2 ;

Vu l'ouverture des plis en date du 2 février 2026 ;

Vu le rapport d'analyse réalisé lors de la commission des marchés le 2 février 2026,

Le Vice-Président délégué aux marchés publics demande au Conseil de valider le choix de la commission des marchés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé de son Vice-Président, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission :

LOT 1 et 2 – Matériels hydro-économes :

Lot 1 : 11 000 kits hydro-économes

Lot 2 : 1500 sacs WC, 1500 sabliers

A : Société EQWERGY, 73 rue Mathieu Dussurgey 69190 St Fons – N° SIRET

50404841400040, pour un montant de 28 775€ HT, 34 530€ TTC pour les lots 1 et 2.

AUTORISE M. le Vice-Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces afférentes

DIT que les crédits sont inscrits au Budget PRINCIPAL 2026 – opération 023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

038-2026 - Choix des entreprises - Construction de la Maison petite enfance et aménagement de 3 bureaux à la France services à Murviel Lès Béziers-LOTS 7et 8

Vu la délibération n°180-2025 en date du 22 septembre 2025 autorisant le lancement de la consultation des entreprises,

Vu la consultation travaux lancée le 03 novembre 2025 sur le site acheteur de la communauté des communes et l'ouverture des plis en date du 25 novembre 2025 ,

Compte tenu que les LOTS 7 et 8 ont été classés sans suite pour défaut de concurrence

Vu la nouvelle consultation lancée le 27 novembre 2025 et l'ouverture des plis du 02 février par la commission ;

Le Vice-Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix des entreprises suivantes:

LOT 7- CVC : Etablissements DIDIER MONT domiciliés rue Jules Verne à Cazouls Les Béziers – 34370 – Tél : 04 6 790 06 22- Siret 51080610200016

Montant : 34 288.50€HT – 41 146.20€TTC

LOT 8- PLOMBERIE : Sarl JEAN et BARTHES domiciliée rue Barthelemy Thimonnier à Béziers – 34 500-

Tél : 04 67 36 16 09 - -Siret : 45274352900052

Montant : 7 295.13€ HT – 8 754.16€TTC

- de l'autoriser à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document ayant trait à ces marchés de travaux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité

- VALIDE le choix des entreprises tel que proposé par la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document ayant trait à ces marchés de travaux pour la construction de la Maison petite enfance et aménagement de 3 bureaux à la France services à Murviel Lés Béziers
- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026 opération 248

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

039-2026 – Renouvellement flotte automobile – Service eau et assainissement

Monsieur le Président informe l'assemblée :

- Que la flotte automobile du service des eaux est aujourd'hui vieillissante, ce qui entraîne une augmentation significative des coûts de réparation ainsi qu'un risque accru de pannes et d'indisponibilités des véhicules,

- Que, parallèlement, le recours à la location de matériels roulants (tels que minipelle, camion benne avec remorque, chariot télescopique, chargeuse compacte) augmente chaque année, générant des charges financières croissantes pour le service.

Il apparaît dès lors opportun d'engager un renouvellement de la flotte automobile existante et de poursuivre l'investissement en matériels roulants, afin de réduire, d'une part, les coûts de réparation et, d'autre part, les dépenses liées à la location.

Monsieur le Président demande en conséquence à l'assemblée de l'autoriser :

- À procéder au renouvellement de la flotte automobile du service des eaux
- À poursuivre l'investissement en véhicules et matériels roulants afin de limiter le recours excessif à la location et de maîtriser durablement les charges correspondantes
- À lancer les consultations nécessaires à l'acquisition et au renouvellement de la flotte mobile du service des eaux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres

AUTORISE le Président à poursuivre l'investissement pour le renouvellement de la flotte du service et dans les véhicules et matériels actuellement loués, afin de minimiser les coûts liés à la location et de maîtriser durablement les charges correspondantes

PRECISE que ces acquisitions seront soumises à l'approbation de la commission des marchés

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 du budget Eau – opération 206

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official seal.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

040-2026 – Sécurisation ressource eau potable Thézan les Béziers - MO et consultation des entreprises pour la réalisation d'un forage

Monsieur le Président informe l'assemblée que le forage dit « Corneilhan Sud » n'est plus adapté aux conditions d'exploitation actuelles. En effet, selon la dernière étude hydrogéologique (Idées Eaux, 2025), les crépines de l'ouvrage sont continuellement hors d'eau, ce qui limite fortement sa capacité de production. De ce fait, les essais de pompage nécessaires en vue d'une modification de la déclaration d'utilité publique (DUP) ne peuvent être réalisés dans leur intégralité.

L'objectif de l'opération est de réaliser un ouvrage de substitution, plus productif ou équivalent, et d'abandonner le forage existant.

À cet effet, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer une consultation afin de retenir un maître d'œuvre spécialisé pour cette opération.

Par ailleurs, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser, après réalisation des études et validation du dossier de maîtrise d'œuvre, à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation du nouveau forage et des essais de pompage sur le secteur de Thézan-les-Béziers.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Le Président à lancer la consultation d'un maître d'œuvre spécialisé

AUTORISE Le Président à lancer après réalisation des études et validation du dossier de maîtrise d'œuvre, à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation du nouveau forage et des essais de pompage sur le secteur de Thézan-les-Béziers.

PRECISE que l'attribution du maître d'œuvre après consultation sera soumise à l'approbation de la commission des marchés ainsi qu'au Conseil Communautaire

PRECISE que l'attribution des travaux aux entreprises après consultation sera soumise à l'approbation de la commission des marchés ainsi qu'au Conseil Communautaire

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 eau potable opé 243

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

041-2026 – Lancement études renforcement eau potable Pailhès - Puimisson

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite au démarrage de l'opération de traitement et de renforcement de l'eau potable sur les communes de Puimisson et Puissalicon, pour une durée estimée à environ 12 mois, il est nécessaire, dès cette année, de lancer les études de la phase 2 relatives au renforcement de l'alimentation en eau potable de Pailhès vers Puimisson.

Phase 2 – Contenu de l'opération

La phase 2 consistera à :

- La création d'une station de reprise sur la commune de Pailhès ;
- La mise en place d'une canalisation d'adduction entre Pailhès et Puimisson ;
- L'abandon du puits de Canet sur la commune de Puissalicon.

Afin de poursuivre cette opération, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer les études préalables et à déposer les demandes de subvention auprès des financeurs.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Le Président à lancer les études de la phase 2 du traitement et du renforcement de l'eau potable des communes de Puimisson et Puissalicon

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 eau potable

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the stamp.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

042-2026 – Lancement consultation pour aménagement du poste de relevage principal d'Abeilhan et du poste de relevage de La Galine à Puimisson

Monsieur le Président informe l'assemblée que les deux postes de relevage mentionnés ci-dessus doivent faire l'objet d'un aménagement urgent afin de sécuriser les sites et de faciliter leur entretien.

Actuellement, les cuves enterrées sont ouvertes à l'air libre, protégées par un système dérisoire et obsolète, ce qui constitue un risque réel pour l'exploitation.

Le coût prévisionnel pour l'année 2026 est estimé entre 15 000 et 20 000 €.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil pour lancer une consultation afin de pouvoir effectuer les travaux de réhabilitation dans les meilleurs délais, garantissant ainsi la sécurité des sites et des exploitants.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation et l'aménagement des postes de relevage des communes d'Abeilhan et de Puimisson.

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 assainissement - opérations 104 et 106

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the 'LE SECRETAIRE DE SÉANCE' label.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

043-2026 – Attribution accord-cadre à bons de commande « Mission d'assistance technique assainissement »

Vu la consultation lancée par voie électronique le 03 décembre 2025 avec une remise des offres au 19 décembre 2025,

Vu l'ouverture des plis en date du 15 janvier 2026

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé et présenté par la Régie de l'eau lors de la commission des marchés du 02 février 2026,

Le Vice-Président délégué aux marchés publics demande au Conseil de valider la proposition de la commission des marchés et de retenir la société SUEZ Eau France SAS domiciliée 8 Rue Evariste Galois – CS 635 – 34535 BEZIERS CEDEX, SIRET : 410 034 607 01 688 présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le Vice-Président précise par ailleurs que cet accord-cadre est conclu pour un montant plafonné à 13 000 € HT par an, renouvelable 2 fois soit 39 000 € HT pour une durée totale de 3 ans. Les prix seront révisés annuellement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE la proposition de la commission des marchés d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande « Mission d'assistance technique assainissement » à la société SUEZ Eau France SAS domiciliée 8 Rue Evariste Galois – CS 635 – 34535 BEZIERS CEDEX, SIRET : 410 034 607 01 688

AUTORISE M. le Vice-Président à signer l'accord-cadre à bons de commande « Mission d'assistance technique assainissement »

AUTORISE M. le Président à signer les bons de commande ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Assainissement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

044-2026 – Attribution accord-cadre à bons de commande « Dépannage électromécanique et automate sur les ouvrages d'eau et d'assainissement »

Vu la consultation lancée par voie électronique le 11 décembre 2025 avec une remise des offres au 12 janvier 2026,

Vu l'ouverture et l'analyse des offres réalisées et présentées par la Régie de l'eau lors de la commission des marchés du 02 février 2026,

Le Vice-Président délégué aux marchés publics demande au Conseil de valider la proposition de la commission des marchés et de retenir la société SUEZ Eau France SAS domiciliée 8 Rue Evariste Galois – CS 635 – 34535 BEZIERS CEDEX, SIRET : 410 034 607 01 688 présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le Vice-Président précise par ailleurs que cet accord-cadre est conclu pour un montant maximum 60 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre fixée à 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum. Les prix seront révisés annuellement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition de la commission des marchés d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande « Dépannage électromécanique et automate sur les ouvrages d'eau et d'assainissement » à la société SUEZ Eau France SAS domiciliée 8 Rue Evariste Galois – CS 635 – 34535 BEZIERS CEDEX, SIRET : 410 034 607 01 688

AUTORISE M. le Vice-Président à signer l'accord-cadre à bons de commande « Dépannage électromécanique et automate sur les ouvrages d'eau et d'assainissement »

AUTORISE M. le Président à signer les bons de commande ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution

DIT que les crédits sont inscrits aux Budgets Assainissement et Eau 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

045-2026 –Sécurisation de la ressource en eau sur le secteur EST de la CCAM

Afin de sécuriser la ressource en eau sur le secteur Est de la CCAM (communes de Fos, Montesquieu, Neffiès, Gabian, Roujan, Fouzilhon et Vailhan), le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à réaliser des études hydrogéologiques préalables et complémentaires.

En effet, les communes du secteur Est sont actuellement alimentées par des ressources de faible débit (notamment Montesquieu et Fos) et sont confrontées à des problématiques de qualité, notamment bactériologiques et de turbidité (Neffiès, Montesquieu).

Il n'existe à ce jour aucune étude hydrogéologique à l'échelle du territoire permettant de définir une stratégie intercommunautaire de sécurisation des ressources en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Les communes de Fos et Montesquieu présentent des bilans besoins/ressources déficitaires à moyen terme. Avant d'envisager un raccordement à des ressources voisines (Neffiès, Gabian, etc.) et la réalisation d'investissements lourds (réseaux, traitements), il apparaît pertinent d'établir un état des lieux des potentiels hydrogéologiques de l'ensemble des communes concernées.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le lancement des études hydrogéologiques préalables et complémentaires pour la sécurisation de la ressource en eau sur le secteur EST de la CCAM

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 eau potable

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

046-2026 – Consultation Maitrise d'œuvre et lancement des études préalables à la réalisation – STEP Paders

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en 2022, le cabinet INFRAMED a réalisé une étude de faisabilité relative à la création d'une filière de traitement des eaux usées du hameau de Paders à Montesquieu.

Plusieurs scénarios ont été étudiés et présentés lors du conseil d'exploitation du 17 juin 2022, lequel a retenu le scénario n°1, à savoir la construction d'une station de traitement par filtres plantés de roseaux.

Toutefois, au regard des nombreux travaux et priorités en matière d'assainissement, ce dossier n'a pas été classé prioritaire par le conseil d'exploitation au cours des années suivantes.

Monsieur le Président précise que, pour l'année 2026, la Régie Eau et Assainissement va procéder au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de l'accord-cadre mixte de maîtrise d'œuvre attribué par la délibération n°084-2025 du 14 avril 2025, afin de poursuivre cette opération, pour laquelle la construction d'une station apparaît aujourd'hui essentielle.

La mission de maîtrise d'œuvre comprendra une actualisation de l'étude de faisabilité ainsi que l'ensemble des missions depuis l'avant-projet (AVP) jusqu'à la réception des travaux (AOR), y compris missions connexes nécessaires au bon déroulé de l'opération.

Monsieur le Président demande en conséquence à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'accord-cadre précité ainsi que de lancer les études préalables et complémentaires à la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Le Président à lancer la consultation dans le cadre de l'accord-cadre mixte de maîtrise d'œuvre attribué par la délibération n°084-2025 du 14 avril 2025 pour la désignation d'un maître d'œuvre en charge de cette opération

AUTORISE Le Président à lancer toutes les études nécessaires à la réalisation de cette opération

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 assainissement opération 121

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 04 février 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Philippe BOUCHE, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE,

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Jacques DHAM donne pouvoir à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

047-2026 – Avenant n°1 Maitrise d'œuvre – STEP Causses et Veyran

Monsieur le Président rappelle la délibération 043-2025 du 10 mars 2025 attribuant les missions VISA, DET et AOR au cabinet GAXIEU pour les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Causses et Veyran.

La réalisation d'un porté à connaissance « dossier loi sur l'eau », démarche réglementaire d'information de l'administration concernant les rejets d'eaux usées traitées dans le milieu naturel, étant rendu nécessaire du fait des ajustements opérationnels réalisés sur le projet initial, il y a lieu de réaliser un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'avenant est de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC ce qui ramène le marché de maîtrise d'œuvre à un montant total de 28 890 € HT soit 34 668 € TTC.

Monsieur le Président à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre avec le cabinet GAXIEU, domicilié 1bis Place des Alliés – 34537 Béziers Cedex – SIRET : 312 411 648 00081 pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Le Président signer l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre avec le cabinet GAXIEU, domicilié 1bis Place des Alliés – 34537 Béziers Cedex – SIRET : 312 411 648 00081 pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC

DIT que les crédits seront prévus au BP 2026 assainissement opération 124

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,